

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 25 septembre 2017

Présents : BERAL Didier – CROZE-ARAUJO Christelle – TAULEIGNE Thierry – DUMOUTIER Stéphane – BERRET Patrick – MURILON Luc – GARAND Sophie – DOMERGUE Vincent – GREGNAC Régine – COQUILLEAU David

Absents excusés : RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie – EYRAUD Patricia – PRAT Dimitri – CREUS Béata

➤ Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas :

- **Convention de passage chemins de randonnées** :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de passage nécessaires à la mise en place des sentiers de randonnées par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

- **Modification des statuts : compétence GEMAPI** :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour qu'elle exerce, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

➤ Convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour atelier théâtre

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 02

Le Conseil Municipal autorise l'établissement d'une nouvelle convention de mise à disposition, de la salle polyvalente pour la période 2017/2018, maintenant la possibilité d'une activité ponctuelle sous forme de stages, en fonction des disponibilités, concernant l'Entière Compagnie. Les tarifs 2016/2017 sont maintenus pour l'année 2017/2018 soit : 100 euros à l'année et dans le cas d'une activité ponctuelle (périodes de stage) : 20 € par journée.

➤ Convention d'aide financière pour le remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil municipal sollicite une subvention à la Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS d'un montant de 1 680,00 €, dans le cadre des actions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), pour le remplacement des éclairages de la salle polyvalente par des dispositifs LED.

Le Plan de financement suivant est approuvé :

Dépenses		Recettes	
Coût H.T.	4 200,00 €	Subvention CCBA	1 680,00 €
		Subvention SDE07	1 680,00 €
TVA	840,00 €	Autofinancement	840,00 €
TOTAL TTC	5 040,00 €	TOTAL	5 040,00 €

➤ Contrat d'entretien : climatisation école

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de passer, avec l'entreprise « le Goût du Service », sise Les Clozades, 07380 PRADES, un contrat pour l'entretien de la climatisation de l'école, pour une durée d'un an, à compter du 24 juillet 2018, renouvelable par tacite reconduction avec possibilité de résiliation pour chacune des parties, sur la base du montant forfaitaire révisable de 160,00 € H.T. soit 192,00 € T.T.C.

➤ **Tarifs assainissement 2018**

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la redevance assainissement de 3 % par m3 à compter du 01 octobre 2017 au 30 septembre 2018. Le tarif de la redevance par m3 consommé actuellement est de 2,26 € et passe à 2,33 €. Le montant de l'abonnement de 60€ par maison ou logement raccordé pour la période reste inchangé. Le forfait de 30 m3 appliqué par personne composant le foyer qui utilise un forage et dont les eaux usées sont rejetées dans le réseau d'assainissement reste inchangé.

➤ **Schéma Directeur Assainissement et étude réseaux collectifs assainissement :**

Délibération attribution marché

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal attribue le marché public, pour le Schéma Directeur assainissement et l'étude diagnostique des réseaux collectifs d'assainissement au bureau d'études NALDEO, Agence DROMARDECHE, 4, rue de Montgolfier, 07200 AUBENAS, pour un montant de 32 360,00 € HT soit 38 832,00 € TTC.

Accord de principe action inscrite dans Contrat de Rivière Ardèche pour la période 2017/2019

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur le programme d'actions du Contrat de Rivière Ardèche pour la période 2017/2019, et l'opération dont la commune de Mercuer porte la maîtrise d'ouvrage, et s'engage à réaliser l'action prévue au Contrat de Rivière Ardèche selon l'échéancier proposé et le plan de financement prévisionnel, sous réserve du plan de financement définitif,

➤ **Ecole :**

Subvention projet classe découverte

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 15€/enfant/jour, soit 18,75€/enfant/nuitée, à l'Amicale Laïque, ce qui représente un total de 1800 € pour 24 élèves et approuve le plan de financement suivant, transmis par Monsieur SANZ TOLIN, directeur de l'école, pour le voyage scolaire :

Transports:		Participation communale ou intercommunale:	
Commune/centre d'accueil A/R	947,50€	Séjour élèves (24 élèves sur 4 nuits) :	
Pendant séjour (activités)	0.00 €	Elèves résidant dans la commune:	
Hebergement (hotellerie):		Participation par élève/nuitée:	18.75 €
Séjour élèves:	7 812.00 €		
Séjour enseignants/accompagnateur:	152.00 €	Sous-total:	1 800.00 €
Activités:		Participation du Département de l'Ardèche (24 élèves sur 4 nuits)	
		Participation par élève/nuitée:	7.00 €
		Sous-total:	672.00 €
		Participation d'associations:	3 319.50 €
		Participation familles 130€/famille	3 120.00 €
Total:	8 911.50 €	Total:	8 911.50 €

Modification membres comité consultatif cantine

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal désigne les représentants titulaires de parents d'élèves suivants :

Jessica ROUX et Jaël JAUSSERAND.

➤ Délibération de principe gratification stagiaire

Annulée